

5A

PILOTE CÔTIER N° 5A BREST - QUIBERON. 13^e édition Mise à jour juin 2016

- p. 28** Le feu de l'extrémité sud MB3 du ponton brise-clapot, marque latérale tribord lumineuse, est renommé MB5.
- p. 29** De nuit. La bouée Algo 1, cardinale Sud lumineuse située dans l'Ouest du chenal d'accès, balise une zone de concession expérimentale de culture d'algues.
- p. 62** Services Morgat. 745 places sur pontons dont 50 places visiteurs et 40 mouillages en été. Capitainerie ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 toute l'année, plus de 15 h 30 à 17 h 30 pour les mois de mai, juin et septembre, et 14 h 00 à 18 h 00 plus le dimanche de 09 h 30 à 12 h 00 en juillet et en août, ports@mairie-crozon.com. Cuve de stockage des huiles usées ; pompes eaux grises et noires ; carburant ; grue de 8,5 t et charriots de levage de 2, 5, 8, 10 et 15 t.
- p. 118** Chenal de Penarguer. La perche tribord Meillouroz est remplacée par la balise cardinale Ouest Meillouroz.
- p. 169** La vitesse est limitée à 2 nœuds dans l'avant-port.
- p. 171** Concarneau. Capitainerie : Terre-Plein du Quai Est, tél. 02.98.50.79.91 et 06.61.93.57.50, fax : 02.98.50.85.41. email : capitainerie.concarneau@cg29.fr. Fréquence VHF canal 12, heures ouvrables : 07 h 30 - 18 h 30 du lundi au vendredi et 09 h 30 - 12 h 00 le samedi.
- p. 176** La tourelle Ouest Le Dragon est rebaptisée Les Soldats.
- p. 177** La bouée Corn Vas n'existe plus.
- p. 179** La bouée Corn Loc'h n'existe plus.
- p. 191** La bouée de danger isolé Les Laouennou n'est plus lumineuse.
- p. 206** Des mouillages collectifs sont établis entre l'embouchure de l'Aven et les ports de Kerdruc et Rosbraz ; les 192 places de la rive droite et les 54 places de la rive gauche sont gérées respectivement par la commune de Névez et par celle de Riec-sur-Belon.
- p. 223** Une zone de mouillages et d'équipements légers est établie dans la Laïta (246 postes, dont certains, par plus de 2 m d'eau, réservés aux bateaux de passage).
- p. 228** Trois zones de mouillage et d'équipements légers se trouvent au SE et au SW de Fort-Bloqué, elles totalisent 106 postes.
- p. 229** Une balise espar cardinale Sud remplace la bouée Sud Grand Cochon.
- p. 230** Le phare de Kerroc'h est équipé AIS.
- p. 260** Le mouillage de Saint-Guénaël est aménagé pour recevoir environ 110 bateaux de plaisance sur corps-morts.
- p. 296** Le feu postérieur de l'alignement à 006,5° est équipé d'un AIS.
- p. 306, 329** Le phare de Kerdonis est masqué par la végétation dans deux secteurs, l'un entre les relèvements 225° - 320° et l'autre entre les relèvements 004° - 155°.
- p. 333** Sein, port. Lire p. 96 et non p. 109.

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com

5A

PILOTE CÔTIER N° 5A BREST - QUIBERON. 13^e édition Mise à jour juin 2016

- p. 28** Le feu de l'extrémité sud MB3 du ponton brise-clapot, marque latérale tribord lumineuse, est renommé MB5.
- p. 29** De nuit. La bouée Algo 1, cardinale Sud lumineuse située dans l'Ouest du chenal d'accès, balise une zone de concession expérimentale de culture d'algues.
- p. 62** Services Morgat. 745 places sur pontons dont 50 places visiteurs et 40 mouillages en été. Capitainerie ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 toute l'année, plus de 15 h 30 à 17 h 30 pour les mois de mai, juin et septembre, et 14 h 00 à 18 h 00 plus le dimanche de 09 h 30 à 12 h 00 en juillet et en août, ports@mairie-crozon.com. Cuve de stockage des huiles usées ; pompes eaux grises et noires ; carburant ; grue de 8,5 t et chariots de levage de 2, 5, 8, 10 et 15 t.
- p. 118** Chenal de Penarguer. La perche tribord Meillouroz est remplacée par la balise cardinale Ouest Meillouroz.
- p. 169** La vitesse est limitée à 2 nœuds dans l'avant-port.
- p. 171** Concarneau. Capitainerie : Terre-Plein du Quai Est, tél. 02.98.50.79.91 et 06.61.93.57.50, fax : 02.98.50.85.41. email : capitainerie.concarneau@cg29.fr. Fréquence VHF canal 12, heures ouvrables : 07 h 30 - 18 h 30 du lundi au vendredi et 09 h 30 - 12 h 00 le samedi.
- p. 176** La tourelle Ouest Le Dragon est rebaptisée Les Soldats.
- p. 177** La bouée Corn Vas n'existe plus.
- p. 179** La bouée Corn Loc'h n'existe plus.
- p. 191** La bouée de danger isolé Les Laouennou n'est plus lumineuse.
- p. 206** Des mouillages collectifs sont établis entre l'embouchure de l'Aven et les ports de Kerdruc et Rosbraz ; les 192 places de la rive droite et les 54 places de la rive gauche sont gérées respectivement par la commune de Névez et par celle de Riec-sur-Belon.
- p. 223** Une zone de mouillages et d'équipements légers est établie dans la Laïta (246 postes, dont certains, par plus de 2 m d'eau, réservés aux bateaux de passage).
- p. 228** Trois zones de mouillage et d'équipements légers se trouvent au SE et au SW de Fort-Bloqué, elles totalisent 106 postes.
- p. 229** Une balise espar cardinale Sud remplace la bouée Sud Grand Cochon.
- p. 230** Le phare de Kerroc'h est équipé AIS.
- p. 260** Le mouillage de Saint-Guénaël est aménagé pour recevoir environ 110 bateaux de plaisance sur corps-morts.
- p. 296** Le feu postérieur de l'alignement à 006,5° est équipé d'un AIS.
- p. 306, 329** Le phare de Kerdonis est masqué par la végétation dans deux secteurs, l'un entre les relèvements 225° - 320° et l'autre entre les relèvements 004° - 155°.
- p. 333** Sein, port. Lire p. 96 et non p. 109.

Toutes ces corrections sont consultables sur :
www.pilotecotier.com

Pour faire part de vos observations :
contact@pilotecotier.com